



**Le Président**

Service de la Présidence  
Tél : +33 (0)1.53.63.61.63  
[Presidence.ephe@ephe.sorbonne.fr](mailto:Presidence.ephe@ephe.sorbonne.fr)  
Site : [www.ephe.fr](http://www.ephe.fr)

À  
Mesdames, Messieurs les membres du Labex Hastec

Réf. : HB / JB / AR / 2015 – 229

Paris, le 16 décembre 2015

Objet : Organisation de l'élection du directeur du LabEx HASTEX

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

En ma qualité de Président de l'École Pratique des Hautes Études, établissement gestionnaire du Laboratoire d'Excellence HASTEC (Histoire et Anthropologie des Savoirs, des Techniques et des Croyances), il me revient d'organiser la mise en place de l'élection du futur directeur du LabEx HASTEC.

Références réglementaires, notamment :

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets « Laboratoires d'excellence » de l'ANR ;

Vu la décision n°11 LABX 036 du Premier ministre d'autoriser l'ANR à contractualiser sur le projet « HASTEC » dans le cadre de l'action « Laboratoire d'excellence ».

Je vous propose le calendrier suivant :

- La **date limite des déclarations de candidature** à la direction du LabEx HASTEC est fixée au **lundi 4 janvier 2016 minuit**. Cette déclaration de candidature est manuscrite et se fait sur papier libre et par courrier postal. Elle doit être adressée au responsable du service de la recherche de l'EPHE, Jérôme Billaud, 4-14 rue Ferrus 75014 Paris.
- Sont **éligibles les membres du LabEx**. La liste des noms des membres du LabEx figure sur le site web du LabEx HASTEC à l'adresse <http://www.hesam.eu/labexhastec/partenaires/> La qualité de membre a été définie par la note du 27 mars 2012, elle aussi en ligne sur le site web à l'adresse : <http://www.hesam.eu/labexhastec/files/appartenance-au-labex-27-mars-2012.pdf>
- Sont **électeurs, les membres titulaires du Conseil de direction** du LabEx HASTEC ou leur **suppléant** désigné pour siéger au Conseil de direction du vendredi 15 janvier 2016. Le règlement intérieur du LabEx entrant en vigueur en début de séance le 15 janvier, les membres (titulaires ou suppléants) absents pourront donner un pouvoir à un autre membre du Conseil de direction (cf la convocation au comité de direction du 15 janvier).
- **L'élection se déroulera** à bulletins secrets, le **vendredi 15 janvier au matin**, conformément à l'ordre du jour du Conseil de direction.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, mes meilleures salutations.

Hubert BOST

Président de l'École Pratique des Hautes Études